

# ASICOVV

## ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY-VEYRON-VENOGE

### Décision du Conseil intercommunal de l'ASICOVV

Conformément à l'art. 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ASICOVV publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suit son adoption.

Dans sa séance du 15 septembre 2022 à Gollion, le Conseil intercommunal de l'ASICOVV a :

- accepté le préavis n°02/2022 Complément budget 2022 de l'ASICOVV
- accepté le préavis N°03/2022 relatif au Budget 2023 de l'ASICOVV

Cette décision est soumise au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé au Préfet du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.


#### AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier